



Reconnaissance de dette avec ou sans valeur ?

Par **manol**, le **25/09/2008** à **22:30**

Bonjour,
Mes grands parents ont cédé leur ferme à un de leurs fils il y a plus de 10 ans.
A cette époque, ils se parlaient encore, et le fils a écrit une reconnaissance de dette dans laquelle il s'engage à payer la ferme et au plus tard avant 2012 sans intérêts.
Depuis, aucun euro n'a été versé.
Il attend peut-être 2012...
Cette reconnaissance de dette signée par le fils et les parents a-t-elle une valeur ?
Les parents ont-ils un moyen de réclamer des intérêts ?
S'il ne paie pas en 2012, que faut-il faire ?
Je vous remercie par avance pour vos réponses.
Cordialement.

Par **Visiteur**, le **26/09/2008** à **00:09**

OUI, elle a de la valeur...SI...:
-Elle est rédigée et signée en respect des dispositions légales,
le juge la retiendra valable et ordonnera son exécution...
Voyez un notaire ou un avocat